

Annexe : les conditions générales de vente de la formation

Article 1er : objet et champ d'application

Toute prestation implique pour le client désigné dans la convention de formation l'acceptation sans réserve et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente

Article 2 : Documents contractuels

Les documents contractuels sont la convention de formation (programme et devis compris) et les conditions générales de vente, à signer, ainsi que la facture

Article 3 : Obligations du prestataire

Le prestataire s'engage sur une obligation de moyens et fait diligence pour mettre tout son art et son savoir faire à l'atteinte des objectifs fixés

Article 4 : Obligations du client

Après acceptation de la proposition, le client s'engage à retourner au prestataire un exemplaire signé de la convention, dans les plus brefs délais, à minima 15 jours avant le démarrage de la formation. Cette convention doit être accompagnée, le cas échéant du règlement demandé. Le client dispose d'un délai de rétractation de 7 jours ouvrables après la signature du contrat. En cas de formation sur site le client s'engage à mettre à disposition du prestataire les ressources et équipements nécessaires à la bonne réalisation de la formation.

Article 5 : Protection des données personnelles

Les informations concernant le stagiaire et recueillies par notre centre, feront l'objet d'un traitement destiné au délégué à la protection des données en cours de nomination.

Pour la finalité suivante : Fournir une prestation de formation ou un accompagnement VAE. Seules les informations utiles à la finalité poursuivie ou à sa mise en œuvre sont sollicitées. Elles ne font l'objet d'aucun autre traitement, usage ou communication extérieure à la formation et à sa réalisation. Les destinataires de ces données sont : Géraldine LAGOUTTE, Directrice FORMEDIC. La durée de conservation des données est de 5 ans. Le stagiaire bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement. Il peut s'opposer au traitement des données le concernant et disposer du droit de retirer son consentement à tout moment en s'adressant à : g.lagoutte@formedic.fr. Il a la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle

Article 6 : Prix facturation et règlements

Tous nos prix sont indiqués net de taxes comme indiqué dans les devis et convention. Le règlement est exigible à 30 jours à compter de la présentation de la facture. Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu à relance à 30 jours par courrier simple, par lettre recommandée à 60 jours et par une mise en demeure à 120 jours. Le retard dans les paiements par le client donnera lieu au versement de pénalités de retard fixées à 3 fois le taux d'intérêt légal (Code du Commerce Art L 441-6 al.3). Ces pénalités sont exigibles de plein droit sans qu'il soit besoin de renouveler l'information au client.

Article 7 : Conditions d'annulation et de report

Toute annulation par le client doit être communiquée par écrit. En cas de dédit par l'entreprise à 1 mois du début de l'action mentionnée à l'article 1, l'entreprise versera 30 % du prix de la session de formation; à 10 jours du début de l'action mentionnée, 50 % du prix de la session; et 100% du prix de la session en cas d'annulation le jour même.

Les présentes conditions générales de vente sont réputées acceptées par la signature de la convention, à laquelle elles sont annexées